

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 18 juin 2025
Date de l'affichage : 18 juin 2025
Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de conseillers présents : 39 + 2 suppléés + 9 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 50

OBJET : MOTION PORTANT PRESERVATION POUR NOS COLLECTIVITES TERRITORIALES DE LA POLITIQUE EUROPEENNE DE COHESION

Numéro de la Délibération : 260625-DC-78

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Dominique MARGERY, Josiane VANDRIESSCHE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Nadia MORIA, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Colette DEWEZ, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Philippe MARECHAL, Mickaël DEQUIN, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Pierrick LOZE, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Gérard AUGER, Denis JACOB, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Bruno CALEIRO, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Jean VERTADIER, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Nathalie SABOT, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART, Christèle MARIN.

MM. Patrice CREPY, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Gérard PIEUX, Jean-Pierre CHATRON, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont suppléés :

- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.
- M. Patrick VONTHRON par M. Pierre LEROY.

Dont représentés :

- M. Patrice CREPY par M. Alain DEVOOGHT.
- Mme Lydia BORDERES par M. Pierre DESLIENS.
- M. David LAZARUS par M. Marc VIRION.
- Mme Marie-France SERRA par M. Olivier DOUCHET.
- Mme Doriane FRAYER par M. Guillaume NICASTRO.
- Mme Marianne LEMOINE par Mme Annie BLANQUET.
- M. Bernard ONCLERCQ par Mme Caroline BILL.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Christophe DURAND par Mme Colette DEWEZ.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'ERCUIS.

OBJET : MOTION PORTANT PRESERVATION POUR NOS COLLECTIVITES TERRITORIALES DE LA POLITIQUE EUROPEENNE DE COHESION

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Les objectifs de cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne, inscrits à l'article 174 des traités européens ;

Considérant :

- Que depuis 1986, la politique européenne de cohésion joue un rôle central dans la réduction des disparités territoriales en Europe, indispensable à la réalisation du marché intérieur et à la mise en place d'un espace public européen, notamment dans le cadre des coopérations transfrontalières et territoriales ;
- Que les fonds structurels européens maintiennent quant à eux un lien substantiel et mesurable entre l'Europe, ses territoires et ses citoyens, en associant les collectivités territoriales à leur mise en œuvre et en cofinçant leurs projets et leurs initiatives ;
- Que la politique de cohésion européenne occupe une place déterminante dans la consolidation de l'Union européenne, à l'heure où celle-ci, plus que jamais, a besoin d'être renforcée pour relever les défis essentiels auxquels elle doit faire face ;
- Les premières propositions de la Commission européenne sur le futur cadre financier post 2027 qui font peser des inquiétudes sur l'avenir de la politique de cohésion. Elles préconisent notamment l'adoption d'un plan national unique par état et conditionnent les investissements à l'avancée des réformes engagées pour se conformer aux objectifs de convergence économique et sociale ;
- Que Madame la Présidente de la Commission européenne a appelé récemment à une réaffectation des enveloppes de la programmation 2021 – 2027 de la politique de cohésion sociale vers des priorités liées à la défense, à la compétitivité économique, à la sécurité, à la migration et ceci dès la révision à mi-parcours des programmes en 2025 ;
- Le rôle des collectivités territoriales, de tous niveaux et dans l'ensemble des territoires, lorsqu'il s'agit de concrétiser les engagements européens issus du Pacte vert et du Socle européen des droits sociaux ;
- Les actions et investissements des collectivités territoriales en matière de transition énergétique et numérique, d'inclusion sociale, de développement économique, d'adaptation et de résilience des territoires ;
- La contribution des services publics locaux et régionaux pour relever les nouveaux défis européens, tels que l'accès au logement ou les changements démographiques mais aussi leur capacité à préserver et développer un écosystème territorial, par exemple en matière de santé, d'éducation, de culture, indispensable à la réindustrialisation de l'Europe et à la cohésion de celles-ci ;
- Qu'il apparait enfin compliqué de combiner, comme le propose la Commission européenne, les objectifs nationaux de convergence économique et sociale et les principes d'approche territoriale et de partenariat avec les collectivités territoriales sur lesquelles est basée la politique de cohésion et qui conditionnent son efficacité.

- Que la recentralisation de la gestion des fonds de l'Union Européenne conduirait à financer prioritairement les politiques et les investissements des états, au détriment des projets des collectivités.

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,**

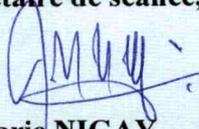
➤ **APPROUVE** la présente motion visant :

- A sanctuariser le modèle de développement social et territorial incarné par les interventions des fonds structurels européens, y compris dans le cadre de la révision à mi-parcours des programmes en 2025 ;
- A préserver un budget adéquat pour la politique de cohésion post 2027, en maintenant la part actuelle de ses dotations dans la structure du futur budget européen et un montant en termes réels, équivalent à celui de 2021-2027 ;
- A conserver les priorités stratégiques et territoriales des principaux instruments financiers de la politique de cohésion, notamment le FEDER, le FSE, ainsi que la politique de développement rural et de la pêche ;
- A conserver, en France, un mode de gestion décentralisée et territorialisée des programmes européens, le seul à pouvoir garantir une adéquation entre les priorités européennes et les besoins de l'ensemble des territoires, urbains, ruraux et ultra-marins ;
- A lever les freins administratifs et réglementaires qui, en dépit des mesures de simplification introduites dans la programmation 2021-2027, perdurent et pèsent lourdement sur les porteurs de projet ;
- A mettre en place un système de gestion et de contrôle des fonds européens basé sur la confiance envers les actions et les projets des collectivités territoriales ;
- A activer, dès à présent, les instances de concertation entre la Commission européenne, l'Etat, et les réseaux des collectivités territoriales permettant d'associer les élus locaux et régionaux à l'élaboration de la politique française sur l'avenir des politiques de cohésion.

➤ **AUTORISE** le Président ou son représentant à transmettre la présente motion à Monsieur le préfet du département de l'Oise et à Monsieur le Président du Conseil régional des Hauts de France et à Monsieur le Président de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Le secrétaire de séance,


Jean-Marie NIGAY


Le Président,
Pierre DESLIENS


Signé électroniquement le 27/06/2025,
par DESLIENS Pierre, Président.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20250626-260625-DC-78-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2025
Affichage : 01/07/2025